

ETAPE 1 : Pour accéder au service



Mon département Mon quotidien Mon cadre de vie Mes activités M'informer



COVID-19 : POINT DE SITUATION

POUR VOUS SERVIR

Je suis

Nos missions

Rechercher

Services en ligne

Pass Jeunes 76

Tope là !

Handipass' sports 76

Aide au sport

Aides clubs seniors

Trouver mon collègue

Aide aux Collégiens pour la Restauration et l'Internat

Téléservice pers. handicapées

Marchés publics

Archives / Recherches

Aides communes / EPCI

Parc départemental de matériel

Candidature de stage

Etablissement d'accueil du jeune enfant



AGRICULTURE

Et 1, et 2, et 3 fromages !

Dans le pays de Bray, la famille Martin est heureuse de vous annoncer la naissance de son nouveau fromage : une belle tomme au goût légèrement salé.



TRANSPORTS



ANIMATION

Covoiturez, où que vous soyez

Zigzag : suivez le mouvement architectural



LOISIRS

Parenthèse du Dimanche

Avec Rouen Histoire et Patrimoine - 15 circuits à découvrir en baskets ! le lecteur se muscle la tête et les jambes. Dans son ouvrage,...



CULTURE



CULTURE

Culture mix

Soirée de lancement du festival terres de Paroles

A voir sur instagram

5 Oct.

17h00 Passage d'eau
La remise en exploitation du bac 13 assurant le passage d'eau entre Quillebeuf-sur-Seine et Port-Jérôme est repoussée, les conditions climatiques n'ayant pu permettre de finaliser les travaux du ponton le 1er octobre dernier comme prévu.

5 Oct.

11h11 Jeux Olympiques 2024
La liste des centres de préparation aux JO a été dévoilée ce matin. Le Dojo de Forges-les-Eaux et le gymnase Hébert, tous deux gérés par le Département, font partie des 25 centres sportifs de la Seine-Maritime et plus largement des 619 sites français choisis pour être sites de préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

5 Oct.

09h01 Appel à projet
La Caf de Seine-Maritime et ses partenaires, dont le Département, vous informent que l'appel à projet "pôle ressources handicap 76" est en ligne jusqu'au 16 octobre 2020. L'objectif de ce pôle : soutenir la structuration des dynamiques de ressources et d'appui "handicap" sur les territoires afin de répondre aux besoins des familles et des professionnels du milieu ordinaire accueillants des enfants et jeunes de 0 à 20 ans.

2 Oct.

23h00 Logement
Aujourd'hui, vendredi 2 octobre, inauguration des résidences Habitat 76 Churchill et Siegfried au Havre.



2 Oct.

11h15 Sport
RDV à Tokyo : le champion paralympique de tennis de table Florian Merrien est sélectionné pour les

Gestion des services



ETAPE 2 : Sélectionner "Demander l'aide"



COVID-19 : POINT DE SITUATION

POUR VOUS SERVIR

Je suis



Nos missions



Rechercher

Services en ligne



Pass Jeunes 76



Tope là !



Handipass' sports 76



Aide au sport



Aides clubs seniors



Trouver mon collègue

Aide aux Collégiens
pour la Restauration
et l'InternatTéléservice pers.
handicapées

Marchés publics

Archives /
RecherchesAides communes /
EPCIParc départemental
de matérielCandidature de
stageEtablissement
d'accueil du jeune
enfant

Accueil → Collèges → Aides aux collégiens

Aides aux collégiens



©Marceau Bellenger

Le dispositif d'Aide aux Collégiens pour la Restauration et l'Internat (ACRI) a pour objectif d'améliorer le bien-être des collégiens, en prenant partiellement en charge les frais de restauration scolaire sous conditions de ressources.

Qu'est ce que l'ACRI

Afin que chaque élève puisse bénéficier des services de restauration scolaire et d'un repas équilibré, le Département a instauré l'ACRI, une aide aux collégiens, pour la restauration et l'Internat. Sous réserve du respect des critères et du niveau de quotient familial calculé par la Caisse d'Allocations Familiales, les familles pourront bénéficier d'une participation de 40 à 90% du montant de leur facture trimestrielle de demi-pension ou d'Internat.

Qui peut en bénéficier ?

- Être domicilié en Seine-Maritime,
- Avoir à charge effective un (ou plusieurs) enfant(s) collégien(s) scolarisé(s) en Seine-Maritime (ou hors de Seine-Maritime en raison de la carte scolaire déterminée par le Conseil Départemental) sous le régime de demi-pensionnaire ou d'interne,
- Bénéficier de ressources familiales qui entrent dans le cadre du barème.

La démarche

Accès citoyens

Dès la rentrée, il est possible de solliciter l'aide aux frais de demi-pension ou d'Internat du Département via le service en ligne :

Demander l'Aide aux Collégiens pour la Restauration et l'Internat

cliquer

Les personnes bénéficiant déjà d'une aide départementale (Pass Jeunes 76, Tope là !, Handipass' sports 76, Aide au sport...) peuvent utiliser leurs identifiants pour se connecter au service en ligne. Sinon, il suffit de suivre les directives afin de créer un compte via une adresse mail ou un compte France Connect.

Pour la saisie :

- se munir des justificatifs habituels nécessaires à l'instruction de la demande
- bien remplir les champs obligatoires

Accès établissements scolaires

Instruction des demandes par les établissements scolaires accueillant des élèves de niveau collège :

Accès au service en ligne pour les établissements scolaires

En cas de difficulté avec le service en ligne, possibilité de télécharger et

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour tout renseignement sur l'ACRI, le numéro vert (n° gratuit) suivant est disponible entre 14h et 16h : 0 800 000 127



ETAPE 3 : Choix de méthode de connexion

Identification

Bienvenue sur l'accueil citoyen



utiliser si vous avez des identifiants FranceConnect

Qu'est ce que FranceConnect

OU

Identifiant



Je n'ai pas encore d'espace personnel et je souhaite le créer

→ cliquer

Mot de passe

? Mot de passe ou identifiant oublié(s) ?

← Retour sur le site institutionnel

Accéder à mon espace personnel

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce télé service. Conformément aux articles 32, 39, et 40 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillis des informations nominatives sont notamment informées que :

1. Les destinataires des informations collectées sont les services habilités à instruire les dossiers et le cas échéant les administrations et organismes conventionnés par le Département au vu de leur mission spécifique.
2. En tout état de cause, les personnes bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Elles peuvent exercer ce droit en envoyant un courrier électronique au Délégué à la Protection des Données du Département de la Seine-Maritime (dpd@seinemaritime.fr (<mailto:dpd@seinemaritime.fr>)) ou en lui adressant un courrier à l'adresse suivante : Monsieur le Délégué à la Protection des Données - Département de la Seine-Maritime - Quai Jean-Moulin - CS 56 101 - 76 101 Rouen Cedex.

v5.0.0_20200708

Credits (credits.html)

SINON
créer votre
compte
citoyen?

ETAPE 4 : Création compte "citoyen"

Compte citoyen



(/GN.GuichetCG76/workflow_url?egoCommandeCrerUnCompteFranceconnect_action5_9Fwp=notused&egoToken=4f5593429bcad7990224212ce27cca60&

workflow=fb37b6c8d68d047f1cac13f0444171e8)

Qu'est ce que FranceConnect

OU

Vos informations de compte

Renseignez les informations suivantes pour créer un compte :

Indiquez votre identifiant * [blanc]

Confirmez votre identifiant * [blanc]

Indiquez votre mot de passe * [blanc]

Confirmez le mot de passe * [blanc]

Indiquez le mail de contact [blanc]

Créer votre propre identifiant

Choisir un mot de passe (minimum 1 majuscule, 1 minuscule et 1 chiffre)

Saisir votre email

Cocher

Je ne suis pas un robot

X Annuler ✓ Valider

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce télé service. Conformément aux articles 32, 39, et 40 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillis des informations nominatives sont notamment informées que :

1. Les destinataires des informations collectées sont les services habilités à instruire les dossiers et le cas échéant les administrations et organismes conventionnés par le Département au vu de leur mission spécifique.
2. En tout état de cause, les personnes bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Elles peuvent exercer ce droit en envoyant un courrier électronique au Délégué à la Protection des Données du Département de la Seine-Maritime (dpd@seinemaritime.fr (mailto:dpd@seinemaritime.fr)) ou en lui adressant un courrier à l'adresse suivante :

Monsieur le Délégué à la Protection des Données - Département de la Seine-Maritime - Quai Jean-Moulin - CS 56 101 - 76 101 Rouen Cedex.

v5.0.0_20200708

Credits (credits.html)

Après ces étapes, vous serez redirigé sur la page de saisie du dossier.
Préparer votre attestation de paiement de la CAF du mois d'août ou MSA.